

# Peine de mort

## Le Maroc sur le chemin de l'abolition

*«La peine de mort n'est plus pratiquée au Maroc depuis 1993 grâce à la volonté de feu S.M. Hassan II et de S.M. le Roi Mohammed VI». Khadija Rouissi*



*«Il y a aujourd'hui une tendance mondiale à l'abandon de cette peine et à la consécration du principe fondamental de l'intégrité physique. Il est temps de finir avec le châtiment corporel», a dit Khadija Rouissi. Ph : Hih*

*Le Maroc, qui a connu des avancées considérables en matière des droits de l'Homme, doit prochainement abolir la peine de mort, a affirmé, jeudi à Paris, Khadija Rouissi, vice-présidente de la Chambre des représentants.*

*Intervenant à la clôture d'un séminaire parlementaire sur la peine de mort dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient (Mena), Khadija Rouissi a rappelé que cette peine n'est plus pratiquée au Maroc depuis 1993 grâce à la volonté de feu S.M. Hassan II et de S.M. le Roi Mohammed VI.*

*Elle a mis en exergue les pas franchis par le Royaume sur le chemin de l'abolition de la peine de mort qui, a-t-elle souligné, était l'une des recommandations de l'Instance Equité et réconciliation en 2005.*

*Khadija Rouissi a relevé que cette abolition est imminente, d'autant plus que la Constitution de 2011 consacre le droit à la vie, rappelant la création en février 2013 du réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort dont elle assure la coordination.*

*La vice-présidente de la Chambre des représentants a également salué le ferme engagement de la coalition marocaine contre la peine de mort.*

*Khadija Rouissi a, d'autre part, annoncé que la ville de Rabat abritera l'année prochaine le congrès régional sur la peine de mort.*

*Elle a, en outre, plaidé pour la mise en place d'un réseau francophone contre la peine de mort, soulignant la nécessité d'humaniser les peines.*

*Selon Khadija Rouissi, il y a aujourd'hui une tendance mondiale à l'abandon de cette peine et à la consécration du principe fondamental de l'intégrité physique. «Il est temps de finir avec le châtiment corporel», a-t-elle dit.*

*Initiée par l'association française «Ensemble contre la peine de mort» en partenariat avec le ministère français des Affaires étrangères, le Sénat et l'Assemblée nationale, cette rencontre de deux jours s'inscrit dans la stratégie définie par le premier congrès régional sur la peine de mort (Rabat, 18-20 octobre 2012) et le 5e Congrès mondial contre la peine de mort (Madrid, 12-15 juin 2013).*

*Organisé à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, célébrée chaque année le 10 octobre, ce séminaire a l'ambition de réunir des députés abolitionnistes de chaque pays et d'aider à la structuration du futur réseau régional dont les priorités seront d'agir en complément de la société civile et de renforcer les propositions de loi.*

*Ont pris part à ce séminaire une quarantaine de parlementaires représentant dix pays de la région Mena dont des parlementaires marocains, ainsi que des militants des droits de l'Homme.*